

## Solde de la taxe d'apprentissage sur la Déclaration Sociale Nominative (DSN) et le service SOLTéA.

Si vous êtes un établissement en France, vous devez déclarer annuellement le solde de la taxe d'apprentissage.

Tous les employeurs du secteur privé qui paient des salariés doivent remplir une **DSN**. C'est une déclaration en ligne produite tous les mois à partir de la fiche de paie. Vous y inscrivez les informations concernant chacun de vos salariés.

Pour la masse salariale 2022, vous devrez réaliser la déclaration sur la DSN d'avril 2023 (exigible du 5 au 15 mai 2023). Le taux est déclaré à 0,09 %.

Sur la DSN, le solde de la taxe d'apprentissage est déclaré sur chacun des établissements de l'entreprise :

- En valeur « 076 – Solde de la taxe d'apprentissage versé en numéraire » au bloc « Cotisation établissement –S21.G00.82.002 », Le montant déclaré correspond au montant brut, avant calcul des déductions ;
- En bloc « Cotisation agrégée - S21.G00.23.001 », en rubrique « Montant d'assiette » (S21.G00.23.004), la masse salariale annuelle 2022 est déclarée par le CTP 995 à 0,09 %.

## Mensuellement à partir du 7 au 15 février 2023

Vous devez déclarer et régler chaque mois, en DSN, les contributions suivantes :

- Contribution à la formation professionnelle (**CFP**) ;
- Contribution au **CPF-CDD** ; part principale de la taxe d'apprentissage.

## Annuellement du 5 au 15 avril 2023

Si votre entreprise est constituée de 250 salariés et plus et si vous êtes redevable au regard de vos effectifs d'alternants, vous devrez déclarer en DSN et régler du 5 au 15 avril 2023 (DSN de mars) la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA) due au titre de la masse salariale 2022. Il s'agit d'une déclaration et d'un règlement annuel en exercice décalé.

## Annuellement du 5 au 15 mai 2023

Vous devez déclarer en DSN et régler le solde de la taxe d'apprentissage due au titre de la masse salariale 2022 le 5 au 15 mai 2023 (DSN d'avril). Il s'agit d'une déclaration et d'un règlement annuel en exercice décalé

## TAXE D'APPRENTISSAGE NOS OBJECTIFS GRÂCE À LA TAXE D'APPRENTISSAGE :

Nous nous efforçons de développer les liens privilégiés avec les entreprises par exemple sous forme de partenariat.

Celui-ci se traduit par des actions (forums, rencontres professionnels / élèves, portes ouvertes, liens école/entreprise, partenariat avec Science Po, le quotidien Sud-ouest, le groupe Firmenich, ...) et des projets pédagogiques (Olympiades des Métiers, visites d'entreprise, accréditation « Erasmus + » pour le lycée général et technologique et la section d'enseignement professionnel, ...).

Cette collaboration est primordiale dans l'ensemble de ces formations.

La taxe d'apprentissage est un principe essentiel du financement de l'enseignement technologique et professionnel, vous pouvez nous apporter votre contribution en faisant bénéficier notre établissement du versement de tout ou partie de la taxe à laquelle est assujettie votre entreprise.

### Nous contacter

Lycée Polyvalent De Borda  
BP 345 – 7 avenue Paul Doumer  
40107 DAX Cedex  
[Ce.0400007r@ac-bordeaux.fr](mailto:Ce.0400007r@ac-bordeaux.fr)

SIRET : 19400007100010 – APE/NAF : 8532Z – UAI : 0400007R

Site internet : <https://lycéedebordadax.org>

### En charge de ce dossier

Proviseur : M RETALI Patrick

Gestionnaire : Mme MUNOS MONPONTET Michèle

Directeurs Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques en charge des relations avec les entreprises :

- Pour le tertiaire : Mme FIEVEZ Isabelle
- Pour l'industrie et la biotechnologie : M DAGUINOS Pierre

# Verser la taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage est dédiée au financement de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles initiales.

Cet impôt concerne toute entreprise dont le siège social se situe sur le territoire français, soumise à l'impôt sur les sociétés ou sur le revenu, et employant au moins un salarié.

## Comment l'entreprise peut-elle rechercher un bénéficiaire sur la plateforme ?

### Accès à un moteur de recherche garantissant neutralité et transparence

Une fois connectée sur la plateforme SOLTéA, l'entreprise accède à un moteur de recherche ;

Elle peut choisir d'affecter le montant de son solde à :

- Un ou plusieurs établissement(s) relevant de différentes catégories
- Une ou plusieurs formation(s) éligibles au sein de cet établissement
- Une composante de l'établissement (identifiée par son Unité Administrative Immatriculée (UAI))
- Une ou plusieurs formation(s) éligible au sein de cette composante

*NB : le virement sera toujours à destination de l'établissement (identifié par son SIRET et ses coordonnées bancaires)*

La recherche peut s'effectuer par SIRET, Raison sociale, UAI, code RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles), intitulé de diplôme ou niveau de diplôme ainsi que par localisation.

*L'entreprise choisit ensuite le niveau de son fléchage et répartit ses crédits en pourcentage*

## AIDE pour l'entreprise :

<https://www.urssaf.fr/portail/cfpta> <https://lycèdebordadax.org> onglet TA

Notre établissement prépare nos élèves à des diplômes généraux, technologiques, professionnels du BAC Pro au BTS, ainsi qu'à des formations spécifiques, et des formations en apprentissage.

**Aujourd'hui, vous avez le pouvoir de participer à la formation de nos élèves, qui deviendront demain les acteurs de vos succès !**

Lycée Polyvalent De Borda – 40100 DAX			
SIRET : 19400007100010 – APE/NAF : 8532Z – UAI : 0400007R			
Intitulé de formation	Formation	Niveau	RNCP
Commerce - Vente	BAC Pro	IV	RNCP32208
Gestion Administration	BAC Pro	IV	RNCP14695
Métiers de l'électricité et de ses environnements connectésMELEC	BAC Pro	IV	RNCP25353
Sciences et Technologies de Laboratoire – STL :Biotech/SPCL	BAC	IV	RNCP948
Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable STI2D	BAC	IV	RNCP937
Sciences et Techniques du Management et de la Gestion -STMG	BAC	IV	RNCP4006
Management Commercial Opérationnel - MCO	BTS	V	RNCP34031
Gestion de la PME - GPME	BTS	V	RNCP32360
Métiers de l'eau	BTS	V	RNCP35344
Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique – CIEL -ER/ IR	BTS	V	RNCP35341
Métiers des Services à l'Environnement - MSE	BTS	V	RNCP20692
Maintenance des Systèmes - MS	BTS	V	RNCP36968